

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13520 MAUSSANE LES ALPILLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 22 mars 2024

---ooOoo---

Le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 15 mars deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président.

Étaient présents : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président, Monsieur Henri REYNOUD, vice-Président, Mesdames Dominique STEKELOROM, Yolande NADALIN, Marie-France NEEL, Roseline CAMPIONI et Marine CAMOUS.

Absentes excusées : Mesdames Fabienne CITI et Marie-Pierre CALLET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri REYNOUD

N° 2024/03/22/06 - OBJET : Prestations traiteurs festivités de fin d'année : choix des titulaires et autorisation de signature des marchés.

Rapporteur : Monsieur Henri REYNOUD, Vice-Président du C.C.A.S.

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article l'article R2122-8 ;

Vu le projet de contrat de prestation proposé ;

Considérant que « l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée pour passer un marché dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens » (soit 221 000 € HT pour les fournitures et les services).

Considérant la consultation (Marché 2024/10) menée par lettres de consultation adressées à trois traiteurs locaux (traiteur LE PARADIS d'Aramon, VIGIER traiteur de Tarascon et PISTOU ET ROMARIN de Plan d'Orgon) pour le lot n°1 « repas de Noël des Aînés », à compter du 16 février jusqu'au 05 mars 2024, à l'issue de laquelle seules 1 offre nous est parvenue (VIGIER TRAITEUR) et reconnue économiquement intéressante pour 38 € HT le repas par personne (pour au moins 100 personnes).

Considérant cette même consultation menée pour le lot n°2 auprès de trois traiteurs confectionnant des colis de fête de fin d'année (CELLIER DU PERIGORD de Sarlat, ESPRIT GOURMET d'Annecy et QUOI 49 d'Angers) à l'issue de laquelle 2 offres nous sont parvenues (CELLIER DU PERIGORD et ESPRIT GOURMET). Après vérification, il s'avère que l'offre du CELIER DU PERIGORD est incomplète (colis solo avec des portions divisées en 2, colis DUO avec une seule bouteille de vin au lieu de 2) : seule l'offre d'ESPRIT GOURMET est régulière et complète.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ATTRIBUE le marché alloti de prestations de traiteur pour une durée de 2 ans comme suit :

- Le lot n°1 est attribué à l'entreprise VIGIER TRAITEUR pour la fourniture, le conditionnement et la livraison de plats cuisinés, de denrées (et notamment le vin et autres boissons alcoolisées) et enfin la mise à disposition du personnel nécessaire à l'organisation et au fonctionnement du « Repas des Aînés » programmé pour 2024 le 10 décembre (la date pour 2025 sera indiquée au plus tôt) pour un montant unitaire hors taxes arrêté à TRENTE HUIT EUROS le repas par personne, soit un montant prévisionnel de 5 700 € HT pour 150 convives.
- Le lot n°2 est attribué à l'entreprise ESPRIT GOURNET pour la fourniture, le conditionnement et la livraison de colis des fêtes de fin d'année offerts aux Aînés pour les montants unitaires hors taxes

arrêtés respectivement à VINGT SIX EUROS ET TRENTE CENTIMES (26.30 €) le colis SOLO et TRENTE EUROS ET SOIXANTE DIX CENTIMES (30.70 €) le colis DUO.

DIT que le montant définitif de la prestation pourra être revu à la hausse ou à la baisse selon le nombre d'inscriptions indiqué au plus tard 15 jours avant la date du repas. Idem pour les colis.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Publication sur le site de la commune le : 20/04/2024

Délibération exécutoire par sa publication

et sa transmission à la sous-Préfecture le :

28 MARS 2024

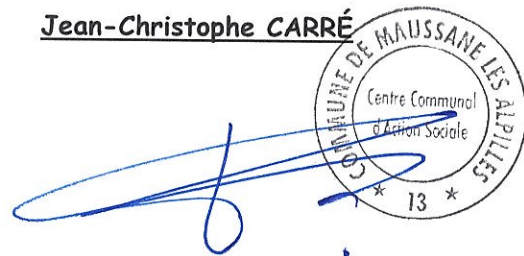
Le secrétaire de séance

Le Président,

Henri REYNOUD



Jean-Christophe CARRÉ





BORDEREAU D'ENVOI

Mairie de Maussane les Alpilles

Service : Administration générale

Madame Noémie GINOUX

Tel : 04.90.54.54.37

transmissionactes@maussanelesalpilles.fr

Liste des pièces adressées le 28 MARS 2024

Madame la Sous-Préfète d'Arles



DEP-

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
CCAS Prestations traiteurs festivités de fin d'année : choix des titulaires et autorisation de signature des marchés	2024/03/22/06	22/03/2024

Fait à Maussane les Alpilles le 26 mars 2024

ACCUSE DE RÉCEPTION Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le : 02 AVR. 2024
--